

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°CA-2025-12-10

Le 15 décembre 2025 à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Eaux DLVAgglo, dûment convoqué par courriel, en date du 08 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, salle Morucci, centre de congrès de l'Etoile à Gréoux-les-Bains.

Présents : Monsieur Gérard AURRIC, Monsieur Guy BURLE, Monsieur Claude CHEILAN, Madame Claudie DECONIHOUT, Monsieur Ismail EL OUADGHIRI, Monsieur Serge FAUDRIN, Monsieur Camille GALTIER, Monsieur Benoît GOUIN, Madame Nadine GRILLON, Monsieur Alex PIANETTI, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Monsieur Jérôme TOURNIAIRE.

Absents excusés : Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jérôme DUBOIS, Monsieur Pierre FISHER, Monsieur Benoît GAUVAN, Madame Renée LEYDET, Madame Marion MAGNAN, Monsieur André MILLE, Madame Emmanuelle PRADALIER, Madame Lise RAOULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Alex PIANETTI

Le quorum est atteint

CA-2025-12-10 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026

Différents scénarios d'évolutions tarifaire avec les prospectives budgétaires associées sont examinés en séance.

Après débats et ceci étant exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-12-1 à 12-5, R2224-19 et 20,

VU la délibération n° CC-33-11-23 en date du 14 novembre 2023 du Conseil Communautaire DLVAgglo portant création de la Régie des Eaux DLVAgglo,

VU la délibération n° CC-5-04-25 en date du 08 avril 2025 du Conseil Communautaire DLVAgglo modifiant les statuts de la Régie des Eaux DLVAgglo,

VU les statuts de la Régie, et notamment son article 5.3,

CONSIDÉRANT que l'application de la grille de tarifs 2026 ci-annexée, pour une consommation annuelle de 120 m³, donne les montants suivants en € TTC :

Commune	2026	Tarif 2026 ramené au m ³
Ex-périmètre régie	501,71 €	4,18 €
Gréoux-les-Bains / Manosque	453,23 €	3,78 €
Pierrevert	453,59 €	3,78 €
Valensole	494,89 €	4,12 €
Vinon –sur-Verdon	532,95 €	4,44 €

CONSIDÉRANT que la dernière valeur connue de la moyenne nationale pour une population comprise entre 50 000 et 100 000 habitants est de 4,85 €/m³ au 1^{er} janvier 2024,

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la grille de tarifs ci-annexée de l'eau potable et de l'assainissement collectif applicables à compter du 1er janvier 2026.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de l'intercommunalité : www.dlva.fr

Le Président,
Serge FAUDRIN





TARIFICATION 2026

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

COLLECTIF

HORS TAXE

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026

EAU POTABLE	Unité	Tarif HT 2026	Taux TVA
Abonnement annuel			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Vinon sur Verdon / Volx	Forfait annuel	48,00 €	5,5%
Gréoux Les Bains / Manosque / Pierrevet		38,00 €	
Valensole		48,00 €	
Consommation eau tranche de 0 à 200 m³			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Vinon sur Verdon / Volx	m ³	1,541 €	5,5%
Gréoux Les Bains / Manosque		1,290 €	
Pierrevet		1,245 €	
Valensole		1,541 €	
Consommation eau tranche supérieure à 200 m³			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Vinon sur Verdon / Volx	m ³	2,21 €	5,5%
Gréoux Les Bains / Manosque		1,70 €	
Pierrevet		1,61 €	
Valensole		1,70 €	
Redevances Agence de l'Eau (toutes communes)			
Redevance consommation d'eau potable	m ³	0,39 €	5,5%
Contre-valeur redevance prélèvement	m ³	0,10 €	
Contre-valeur redevance performance des réseaux d'eau potable	m ³	0,0356 €	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unité	Tarif HT 2026	Taux TVA
Abonnement annuel			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Pierrevet / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Volx	Forfait annuel	40,00 €	10%
Gréoux Les Bains / Manosque		38,00 €	
Valensole		41,00 €	
Vinon sur Verdon		60,00 €	
Redevance assainissement tranche de 0 à 200 m³			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Pierrevet / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Volx	m ³	1,07 €	10%
Gréoux Les Bains / Manosque		1,04 €	
Valensole		1,01 €	
Vinon sur Verdon		1,14 €	
Redevance assainissement tranche supérieure à 200 m³			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Pierrevet / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Volx	m ³	1,61 €	10%
Gréoux Les Bains / Manosque		1,46 €	
Valensole		1,20 €	
Vinon sur Verdon		1,30 €	
Redevance Agence de l'Eau (toutes communes)			
Contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	m ³	0,0319 €	10%
Assainissement collectif (cas particulier pour forage ou puits sans comptage)			
Redevance assainissement (forfait 120 m3 annuel)			
Toutes communes	Forfait annuel de 120 m3	Suivant tarification ci-dessus	10%
Assainissement collectif (absence de raccordement au réseau public) – Toutes communes			
Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations de raccordement au réseau public prévu par l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, il est astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance assainissement majorée de 100 % conformément à l'article L1331-8 du même code.			